

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

**LE SCHEMA REGIONAL
DES FORMATIONS
SANITAIRES ET
SOCIALES 2023-2028**

SYNTHESE

LE MOT DE LA VICE-PRESIDENTE



Sandra IANNICELLI

Vice-Présidente en charge des formations sanitaires et sociales et du handicap

Une priorité régionale : former des professionnels de santé et de l'intervention sociale au bénéfice de la population de Bourgogne Franche-Comté.

Les filières paramédicales et en travail social offrent une palette de métiers variés et de nombreux débouchés auprès d'un public très diversifié (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants, familles, personnes en situation d'exclusion, etc.). Ces métiers peuvent s'exercer à titre libéral, en établissement sanitaire ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

En Bourgogne Franche-Comté, près de 10 000 élèves et étudiants préparent un des 26 diplômes relevant du secteur sanitaire, social et médico-social. Ces métiers représentent près de 10% de l'emploi de notre région, emploi non délocalisable, au service de la population et des territoires.

Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un besoin croissant de professionnels. Les recrutements augmentent en conséquence et ce d'autant plus avec les départs à la retraite attendus dans les années à venir. Ces métiers sont un véritable tremplin vers l'emploi, ce sont aussi des possibilités diverses de parcours et de carrières.

La crise sanitaire que nous avons vécue a mis en avant l'importance de ces métiers, des professionnels qui les exercent et qui accompagnent quotidiennement la population.

C'est pourquoi, forte de sa compétence, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les formations sanitaires et sociales et a ouvert et pérennisé depuis la rentrée 2021 plus de 450 places supplémentaires de formation d'infirmier et d'aide-soignant. Elle investit dans les usages numériques et développe l'appareil de formation afin qu'il soit toujours plus innovant au service des apprenants, des professionnels de santé et de l'intervention sociale auprès de la population.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales. Elles autorisent et agréent l'ouverture des formations, financent le fonctionnement des instituts et peuvent accorder des bourses sur critères sociaux aux étudiants.

C'est au titre de cette compétence que les Régions élaborent leur **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales** dans lequel elles définissent et mettent en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation.

En Bourgogne-Franche-Comté, en lien fort avec les axes et les ambitions du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (**CPRDFOP**), la Région a élaboré son schéma régional des formations sanitaires et sociales, dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social, impactés par la crise sanitaire et les mesures nationales issues du Ségur de la Santé.

La Région a souhaité structurer sa démarche autour de trois principes :

- Etablir un état des lieux objectif réalisé par Emfor et son observatoire régional des formations sanitaires et sociales ;
- Ancrer ce schéma dans une stratégie régionale pluriannuelle concertée entre la Région, les services de l'État, les autorités académiques, les partenaires sociaux sur l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi ;
- Compléter la concertation développée par une démarche avec les acteurs propres à ce secteur : les opérateurs de compétences (OPCO/OPCA), les branches (Fédérations hospitalière de France, NEXEM, Commission paritaire régionale emploi/formation), les départements, les universités, les organismes de formation et les étudiants notamment au travers des travaux du schéma territorial de la vie étudiante (STVE).

La démarche déployée au cours de l'année 2023 s'est déroulée en 4 phases :

- Phase de réalisation de l'état des lieux de février à mai 2023 piloté par Emfor
- Phase de concertation de mars à juin 2023
- Phase de rédaction de juillet à octobre 2023
- Phase d'adoption lors de l'Assemblée plénière du 15 décembre 2023.

A l'issue de ces travaux, la Région et ses partenaires ont identifié **quatre grandes ambitions déclinées en mesures**, pour répondre aux besoins des populations, des professionnels de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. En fil rouge de ce schéma figure **la recherche et le développement de formations de qualité** par notamment **la structuration d'un appareil de formation attractif, performant et innovant**.

UN SCHEMA POUR REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE POUR :

- REpondre AUX BESOINS EN EMPLOI DES PROFESSIONS DE SANTE ET DE L'INTERVENTION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.
- DEVELOPPER DES FORMATIONS DE QUALITE PAR NOTAMMENT LA STRUCTURATION D'UN APPAREIL DE FORMATION ATTRACTIF, PERFORMANT ET INNOVANT.

AMBITIONS STRATEGIQUES

MESURES

<p>Ambition 1 Gouvernance et observatoire sanitaire et sociale</p>	<p>Mesure 1 : Poursuivre les travaux de l'observatoire des formations sanitaires et</p>	
	<p>Mesure 2 : Renforcer la cohérence des politiques publiques</p>	
	<p>Mesure 3 : Organiser une rencontre des financeurs</p>	
	<p>Mesure 4 : Adapter la carte des formations</p>	
<p>Ambition 2 Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter</p>	<p>Mesure 5 : Informer et valoriser les métiers et les formations</p>	SPRO
	<p>Mesure 6 : Orienter les publics</p>	SPRO
<p>Ambition 3 Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage</p>	<p>Mesure 7 : Coordonner et croiser les financements</p>	DE*
	<p>Mesure 8 : Financer les formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4</p>	DE*
	<p>Mesure 9 : Soutenir les apprenants par des dispositifs d'aides individuelles</p>	DE*
	<p>Mesure 10 : Exiger des formations de qualité</p>	
	<p>Mesure 11 : Soutenir le développement de filières en apprentissage</p>	
<p>Ambition 4 Innovation et expérimentation</p>	<p>Mesure 12 : Innover</p>	
	<p>Mesure 13 : Expérimenter</p>	

* SPRO : Service public de l'orientation

* DE : formation des Demandeurs d'Emploi

↳ L'ambition 1 : Gouvernance et observatoire sanitaire et social



L'état des lieux et le diagnostic réalisés par Emfor met en exergue de réels besoins non pourvus de professionnels de santé et de l'intervention sociale en nombre et inégalement répartis sur le territoire. Sur la base de cet état des lieux et pour répondre aux besoins des professionnels et des territoires, il faut anticiper.

De plus, dans un environnement qui se complexifie de plus en plus, il s'agit plus que jamais de développer la concertation et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de pouvoir définir des priorités et construire des réponses partagées. Pour ce faire, il est important de renforcer la gouvernance, le partage des données, les analyses disponibles.

L'espace de dialogue qui est proposé dans le cadre du schéma doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques, de trouver conjointement des effets levier, de définir les priorités, ainsi qu'une trajectoire commune pour répondre aux besoins en emploi. C'est par ce biais que la Région, en lien avec les acteurs concernés, pourra définir la carte des formations, répartir les quotas, définir les effectifs en formation et prioriser son action en la rendant également plus lisible.

Cette ambition se décline en 4 mesures :

- 1- Poursuivre les travaux de l'observatoire des formations sanitaires et sociales
- 2- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- 3- Organiser une rencontre des financeurs une fois par an
- 4- Adapter la carte des formations



↳ L'ambition 2 : Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter



Les métiers du sanitaire, du social et du médico-social souffrent depuis quelques années d'une image dégradée, peu attractive, surtout auprès du public jeune (notamment pour les secteurs du grand âge et de l'aide à domicile). En lien et déclinaison étroite avec le service public régional de l'orientation (SPRO TLV) de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les mesures du schéma régional des formations sanitaires et sociales auront comme objectifs de :

- Présenter et rendre accessible des formations aux voies d'accès parfois complexes et faire découvrir à la fois les métiers et les formations ;
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'orientation, les professionnels et les publics intéressés jeunes et adultes, avec pour but :
 - ✚ D'augmenter les entrées en formation
 - ✚ De contribuer à diminuer les abandons et les décrochages.

Cette ambition se décline en 2 mesures :

- 5- Informer et valoriser les métiers et les formations
- 6- Orienter les publics

↳ L'ambition 3 : Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage



L'ambition de la Région est de construire un appareil de formation efficient où le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés dans des conditions optimales pour fidéliser ces futurs professionnels sur le territoire régional. Pour favoriser le maintien en formation et garantir la réussite du plus grand nombre, il est nécessaire d'assurer à l'ensemble des apprenants en formation sanitaire et sociale une qualité de vie et d'apprentissage adaptée et équitable quel que soit le cursus choisi, le profil de l'apprenant et son lieu d'apprentissage.

La Région aura une attention particulière et un attachement au développement de formations publiques et gratuites accessibles au plus grand nombre, à la qualité de vie des étudiants à travers sa participation à l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante (STVE) porté par Université Bourgogne Franche-Comté en lien avec le CROUS.

Cela se traduira également par une attention particulière donnée à la qualité de l'alternance par le maintien de terrains de stage diversifié et par l'accueil bienveillant des étudiants en formation (tutorat).

Parce que la Région demeure convaincue de l'intérêt des formations en apprentissage, elle poursuivra son soutien au développement de filières par cette voie d'accès.

Cette ambition se décline en 5 mesures :

- 7- Coordonner et croiser les financements (sécurisation des parcours de formation)
- 8- Financer les formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4
- 9- Soutenir les apprenants par des dispositifs d'aides individuelles (bourses, indemnités de stage, frais de déplacement ...)
- 10- Exiger des formations de qualité et des terrains de stage en nombre et diversifiés dans leur nature.
- 11- Soutenir le développement de filières en apprentissage.



↳ L'ambition 4 : Innovation et expérimentation



Pour être agile et anticiper les mutations du secteur sanitaire et social qui engendrent des évolutions importantes dans les pratiques professionnelles liées, entre autres, aux nouvelles technologies comme le développement de l'intelligence artificielle (IA), l'appareil de formation doit s'inscrire durablement dans l'innovation pédagogique et la transformation numérique. L'innovation telle qu'elle doit être entreprise, doit pouvoir introduire une « nouveauté » pédagogique ou organisationnelle dont l'objectif principal est de favoriser la réussite de l'apprenant dans son cursus de formation et d'en faire un futur professionnel aguerri aux nouveaux outils (digitaux, numériques, simulation en santé...) et modalités de collaboration (interprofessionnalité, simulation).

L'ambition de la Région est double :

- D'une part de favoriser le développement de pratiques pédagogiques innovantes et collaboratives et accompagner les transformations numériques des instituts de formation pour en faire de réels vecteurs d'attractivité ;
- D'autre part de poursuivre le développement de l'universitarisation, voire le processus d'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales.

Il s'agit notamment, en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et le conservatoire des arts et métiers (CNAM) de :

- Développer de nouvelles filières au sein des universités (orthoptie, pédicure-podologue...), de s'inscrire dans les expérimentations nationales, de développer les départements universitaires paramédicaux pour permettre à ces apprenants qui le souhaitent de poursuivre jusqu'au doctorat et de bénéficier des travaux et études de recherche ;
- Renforcer les liens pour ouvrir ces cursus vers les niveaux master et doctorat en lien avec la création des trois nouvelles sections au sein du Conseil national des universités (CNU), à savoir maïeutique, réadaptation-rééducation et sciences infirmiers ;
- Expérimenter de nouveaux parcours de formation et permettre le développement de nouvelles modalités de formation comme la mise en place de la formation infirmier en deux ans destinée aux aides-soignants confirmés ;
- Inscrire ces formations dans un cadre plus large de filières d'excellence (campus des métiers et des qualifications).

Cette ambition se décline en 2 mesures :

12-Innover : passerelles, départements universitaires, simulations...

13-Expérimenter : cursus réduit infirmier, départements universitaires, nouvelles filières...



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

